

Facturer une réparation

Pour facturer une réparation, vous n'avez pas besoin d'ordonnance de la part du prescripteur, il faudra cependant indiquer le prescripteur habituel du patient et indiquer la date du jour en tant que date de prescription.

- Ouvrir le dossier patient
- Cliquer sur le bouton **Facturer**
- Choisir le [mode de sécurisation](#)
- Indiquer le **prescripteur habituel** du patient puis **la date du jour** pour la date de prescription
 - Dans le cas où le prescripteur est nouveau, cliquez sur le bouton "+" pour l'ajouter.
- Cocher ou décocher les cases Tiers-payant AMO, Télétransmission AMC et Tiers-payant AMC selon votre besoin et cliquer sur **Valider**
- Ajouter les références à la facture
- Dans l'onglet **Information** de la facture, indiquer dans le champ **Attribution** le motif « Réparation »
- Cliquer sur le bouton **Finaliser la facture**
- Cliquer sur le bouton **Signer**
- Cliquer sur le bouton **SCOR** pour ajouter les justificatifs
 - En cas de facturation en mode dégradé, il est nécessaire d'ajouter **l'ordonnance** et de la **feuille de soins signée**

Revision #5

Created 2025-03-04 10:38:28 UTC by Landry

Updated 2025-07-23 18:34:59 UTC by Antoine